

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00282
Numéro SIREN : 819 726 829
Nom ou dénomination : 2 CPE BAT

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2023 sous le numéro de dépôt 2351

2 CPE BAT
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Zone Artisanale du Saosnois
72600 MAMERS
819 726 829 RCS LE MANS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28/02/2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/08/2022 s'élevant à 67 789,59 euros de la manière suivante :


Bénéfice de l'exercice

67 789,59 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 167 615,25 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the text 'Certifié conforme La Gérance'.

Désignation de l'entreprise		SARL 2 CPE BAT		ZONE ARTISANALE DU SAOSNOIS		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		72600 MAMERS						
SIRET		8 1 9 7 2 6 8 2 9 0 0 0 2 4						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31082022		31082021		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial*	010	20 000	012	12 333	7 667	9 667
		Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	84 922	030	38 062	46 860	31 589	
	Immobilisations financières* (1)	040	12 439	042		12 439	11 316	
	Total I (5)	044	117 361	048	50 395	66 966	52 572	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	71 000	052		71 000	63 110
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	119 262	070		119 262	53 191
		Autres * (3)	072	88 494	074		88 494	26 488
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	244 340	086		244 340	233 390	
	Charges constatées d'avance *	092	1 600	094		1 600	742	
	Total II	096	524 695	098		524 695	376 921	
	Total général (I + II)	110	642 057	112	50 395	591 661	429 492	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000		5 000		
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		500		500		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		99 826		43 779		
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		67 790		56 047		
	Provisions réglementées	140						
Total I	142		173 115		105 326			
Provisions pour risques et charges	154							
Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		27 158		36 648		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		108 500		140 079		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		79 724		35 761		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		203 164		118 879		
	Produits constatés d'avance	174				(7 200)		
Total III	176		418 546		324 167			
Total général (I + II + III)	180		591 661		429 492			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	13 319		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	28 681		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	133		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL 2 CPE BAT										Néant <input type="checkbox"/>	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	20 000	402		404		406	20 000												
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430	11 847	432		434		436	11 847												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	19 283	442	11 370	444	650	446	30 004												
	Installations générales agencements divers	450	1 400	452	620	454	1 400	456	620												
	Matériel de transport	460	37 022	462	14 094	464	13 502	466	37 614												
	Autres immobilisations corporelles	470	4 322	472	516	474		476	4 837												
	Immobilisations financières	480	11 316	482	2 081	484	958	486	12 439												
TOTAL		490	105 190	492	28 681	494	16 510	496	117 361												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
	Fonds commercial	495	10 333	497	2 000	498		499	12 333												
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520	3 014	522	1 185	524		526	4 199												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	10 776	532	3 130	534	650	536	13 256												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 400	542	204	544	1 400	546	204												
	Matériel de transport	550	23 897	552	5 676	554	13 502	556	16 071												
	Autres immobilisations corporelles	560	3 198	562	1 135	564		566	4 333												
TOTAL		570	52 619	572	13 329	574	15 552	576	50 395												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail														
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧														
1																					
2																					
3																					
4																					
5	16 510	15 552	958	133	(825)																
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TO TAL	578	16 510	580	15 552	582	958	584	133	586	(825)	581	587	589								
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579				Régularisations	590		583	594	595										
TOTAL							596	(825)	585	597	599										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SARL 2 CPEBAT** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice 982 bis
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	812
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	39 038
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	7 364	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	101 727
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	131 416
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 2 CPEBAT		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01092021		et clos le : 31082022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		1 162 721
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		1 402
TOTAL 1	106		1 164 122
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		346
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		5 107
Variation positive des stocks	111		7 890
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		13 344
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		555 080
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		82 241
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		27
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		74
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		637 423
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	540 043
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117		540 043
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		1 164 122
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	01/09/2021	160 31/08/2022
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD